



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L' OFFICIER DE PRÉVENTION

La prévention est une mission fondamentale de la police nationale qui s'inscrit dans une démarche de **rapprochement police-population**.

Pour renforcer son action dans ce domaine, la police nationale a institué en 2025 l'officier de prévention.

POLICE
NATIONALE



L'officier de prévention est un policier dont la mission principale est de réaliser des actions de **prévention** et de **sensibilisation** au profit de la population et des partenaires :

- **en milieu scolaire**, à destination de l'encadrement et des élèves, l'officier de prévention intervient sur les violences, les armes, le harcèlement, les discriminations, les addictions, la sécurité routière... ;
- **au profit des seniors** (Opération Tranquilité Séniors) et des personnes vulnérables, avec des interventions sur les bons réflexes à adopter pour se protéger et des sensibilisations sur la maltraitance ;
- il délivre également des conseils élémentaires en matière de **prévention situationnelle**.

Il est désormais l'interlocuteur unique et privilégié des partenaires et de la population.

Toutes les circonscriptions de police nationale ont a minima un officier de prévention qui se substitue aux policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et aux correspondants police sécurité de l'école (CPSE).

**VOUS POUVEZ SOLLICITER LEUR INTERVENTION
AUPRÈS DE LA CIRCONSCRIPTION DE POLICE
NATIONALE DONT VOUS DÉPENDEZ.**